

Montant minimal de versement initial

50€ / 30€ pour les mineurs

1. FRAIS ANNUELS

1.1 Frais de gestion du contrat

Frais des supports :	
■ Support en euros	0,60%
■ Supports en unités de compte	0,60%
■ Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée ou standardisée :	
■ Gestion Pilotée	0% supplémentaire
Frais liés aux prestations complémentaires en cas de décès :	
■ Support en euros	0,01%
■ Supports en unités de compte	0,01%

1.2 Frais de gestion des unités de compte

1.2.1 Gestion libre

Fonds actions ⁽²⁾ (moyenne)	1,38%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾</i>	0,71%
Fonds obligations (moyenne)	1,21%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾</i>	0,54%
Fonds immobilier ⁽⁴⁾ (moyenne)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾</i>	NA
Fonds diversifiés (moyenne)	1,19%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾</i>	0,59%

1.2.2 Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée

Gestion Pilotée (allocation au 31/12/2023)

Gestion Pilotée Prudent ISR (moyenne)	1,09%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾</i>	0,48%
Gestion Pilotée Prudent Solidaire (moyenne)	1,15%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾</i>	0,53%
Gestion Pilotée Équilibre ISR (moyenne)	1,13%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾</i>	0,53%
Gestion Pilotée Équilibre Solidaire (moyenne)	1,19%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾</i>	0,56%
Gestion Pilotée Dynamique ISR (moyenne)	1,24%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾</i>	0,55%
Gestion Pilotée Dynamique Solidaire (moyenne)	1,21%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾</i>	0,56%

1.3 Autres frais annuels

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

2. FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement	0%
Frais de changement de modes de gestion	0,50% des sommes arbitrées
Frais d'arbitrage :	
■ proportionnels ou forfaitaires	0,50%
■ nombre d'arbitrages gratuits par an	1 par année civile
Frais de transfert sortant vers un autre produit	NA
Frais sur les versements de rente	NA
Frais de rachat	0%

NA : non applicable.

(1) Le tableau indique les principaux frais du contrat au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(2) La catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

(4) La catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCL.

Le contrat Macif Épargne Vie est assuré par Mutavie.

MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des assurances - Capital 46 200 000 € - RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9. Tél. 05 49 32 50 50 - mutavie.fr

